

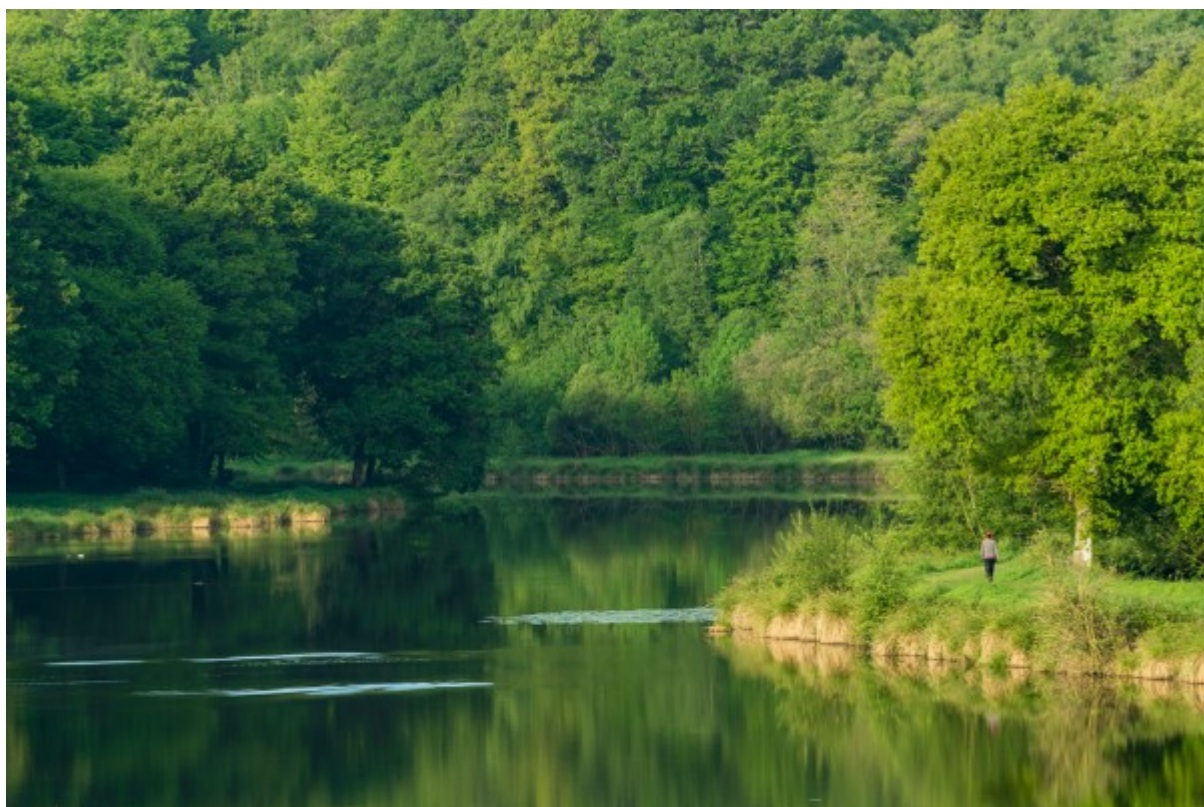
## Un parc paysager d'exception



La matière boisée du parc, vivante et fragile, a subi de plein fouet la violente tempête de 1987. Cependant, la destruction de milliers d'arbres eut aussi pour conséquences la prise de conscience des collectivités de la fragilité des espaces plantés. Leur intérêt patrimonial est reconnu, le parc de Kerguéhenec est classé en 1988 et la partie nord-est particulièrement frappée est replantée en lignes régulières.



Par la suite, des espèces invasives ont progressivement empêché la forêt de se régénérer naturellement. Certaines des "perspectives", qui constituent une part essentielle des parcs paysagers, se sont refermées, tandis que le patrimoine des grands arbres vieillit graduellement sans être renouvelé. Autour des sculptures, le cadre tend également à se dégrader par endroits.



En 2017, le Département du Morbihan détermine des principes de restauration reposant sur des objectifs de qualité paysagère. Il s'agit davantage d'accompagner les évolutions du parc que de "reconstituer" un monument. Le choix est fait de privilégier un entretien discret, mais régulier. Toutefois, certaines interventions plus intensives sont nécessaires en début de processus, comme le dégagement des sous-bois refermés ou l'ouverture de la perspective devant le château vers l'étang. Les orientations ont été finalisées dans un plan de gestion défini par l'Office National des Forêts, couvrant la période 2019-2028.



